
400 PROJETS

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CONCERTATION RÉGIONALE SUR LES PROJETS D'AIRES PROTÉGÉES



Bianca Bédard
Directrice générale

Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue
CREAT



POURCENTAGE ACTUEL PAR MRC

9,25 % DU TERRITOIRE RÉGIONAL – 5 979,6 km²

MRC ABITIBI

3,8 % – 302,03 km²

MRC ABITIBI -OUEST

2,38 % – 86,26 km²

MRC TÉMISCAMINGUE

10,07 % – 1 938,58 km²

MRC VALLÉE -DE-L'OR

9,97 % – 2 728,73 km²

VILLE DE ROUYN -NORANDA

14,25 %– 924 km²

PORTRAIT RÉGIONAL DES AIRES PROTÉGÉES

MRC ABITIBI

3,8 %– 302,03 km²

MRC ABITIBI-OUEST

2,38 %– 86,26 km²

MRC TÉMISCAMINGUE

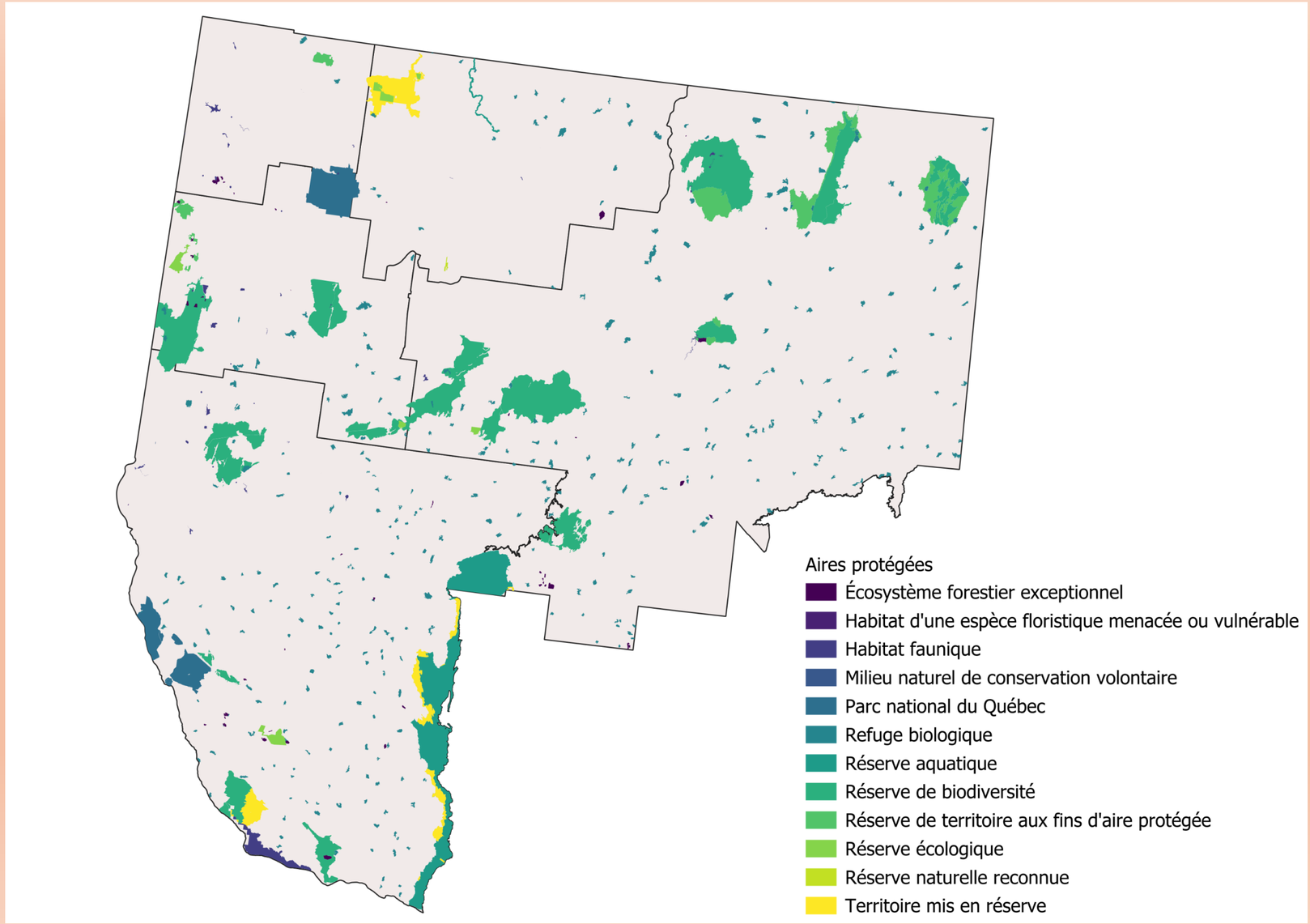
10,07 %– 1938,58 km²

MRC VALLÉE-DE-L'OR

9,97 %– 2 728,73 km²

VILLE DE ROUYN-NORANDA

14,25 %– 924 km²



Processus général de désignation d'une aire protégée sur les terres du domaine de l'État, faisant suite à l'appel à projets 2024

en 9 étapes principales*

M Étapes réalisées par le Ministère

G Étapes réalisées par le gouvernement

Identification de propositions d'aires protégées

Via l'appel à projets lancé en 2024, le Ministère sollicite, le public et les acteurs régionaux pour identifier de nouveaux territoires potentiels pour la création d'aires protégées



Analyse interministérielle des propositions reçues du public et des acteurs régionaux

Les ministères et les organismes concernés réalisent une caractérisation écologique, sociale, culturelle et économique des propositions jugées complètes



Travaux de concertation régionale menant à des recommandations d'aires protégées au Ministère

Parmi les propositions soumises, les tables de concertation recommandent les territoires qu'elles souhaitent voir protéger



Analyse interministérielle des recommandations

Le Ministère lance une consultation auprès des ministères et des organismes concernés sur les propositions recommandées.



Consultation pour une mise en réserve des territoires

Après consultation auprès des communautés autochtones et des MRC, le gouvernement peut mettre en réserve des territoires pour restreindre certaines activités. Il s'agit d'une protection légale des territoires. Les territoires mis en réserve sont inscrits au Registre des aires protégées et des AMCE au Québec.



Consultation publique en vue de désigner un statut permanent

Le Ministère tient une période d'information publique de 30 jours. Il publie un avis public avec une carte géographique des territoires visés, ainsi qu'un plan de conservation préliminaire. Durant cette période, une demande peut être faite au ministre de tenir une consultation publique.



Analyse interministérielle et consultations autochtones et municipales

Le Ministère consulte les communautés autochtones, les municipalités, les ministères et les organismes concernés pour peaufiner les projets.



Décision gouvernementale sur l'attribution d'un statut de protection permanent

Le gouvernement désigne l'aire protégée par une publication d'un décret à la Gazette officielle du Québec. La publication est accompagnée du plan de conservation final et du plan descriptif du territoire.



Gestion, mise en valeur et suivi

Le Ministère met en œuvre des actions concrètes, par exemple: autorisations d'aménagements et d'activités, signalisation des limites, surveillance et gouvernance collaborative pour la gestion et la valorisation du territoire.



* Il s'agit des principales étapes à franchir pour les réserves de biodiversité, les aires protégées d'utilisation durable, les réserves écologiques et les réserves marines. D'autres étapes pourraient toutefois s'ajouter selon les contextes.

Source : Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01).

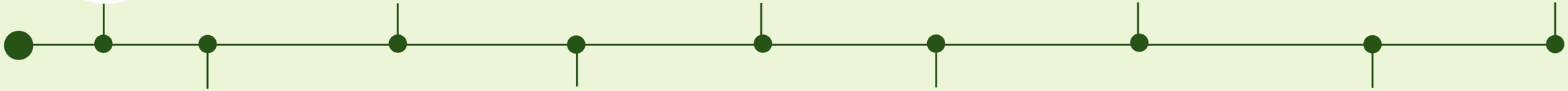
Votre gouvernement

Québec

Février 2026

Processus général de désignation d’une aire protégée

1. Identification de propositions d’aires protégées



Source: Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01).

Québec

Processus général de désignation d'une aire protégée

M Étapes réalisées par le Ministère

G Étapes réalisées par le gouvernement

Identification de propositions d'aires protégées



M

2. Analyse interministérielle des propositions reçues du public et des acteurs régionaux

Source: Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01).

Québec

Processus général de désignation d'une aire protégée

3. Travaux de concertation régionale menant à des recommandations d'aires protégées au Ministère

M Étapes réalisées par le Ministère

G Étapes réalisées par le gouvernement

Identification de propositions d'aires protégées







M

Analyse interministérielle des propositions reçues du public et des acteurs régionaux

Source: Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01).

Québec

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CONCERTATION RÉGIONALE

JUIN 2025
LANCEMENT

SEPTEMBRE 2025
RENCONTRE #1 TLC

NOVEMBRE 2025
ÉVAL. PRÉLIMINAIRE

FÉVRIER 2026
RENCONTRE #2 TLC

TRAVAUX DES TLC

MAI 2026
RENCONTRE #3 TLC

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

AUTOMNE 2026 :
TABLE RÉGIONALE EN CE MOMENT MÊME

COMPOSITION PRÉLIMINAIRE DE LA TABLE RÉGIONALE



MUNICIPAL
- ÉLUS.ES et – REPRÉSENTANTSE.ES MRC

COMMUNAUTÉS AUTOCHTONES

ÉCONOMIQUE
- INDUSTRIES FORESTIÈRES (BGA)
- ASSOCIATION RÉGIONALE DES POURVOIRIES
- AEMQ
- FÉDÉRATION CHASSE ET PÊCHE (FÉDÉCP)
- ASSOCIATION TOURISTIQUE RÉGIONALE
- FÉDÉRATION DES CLUBS DE MOTONEIGISTES (FCMQ)
- FÉDÉRATION DES CLUBS QUADS
- LOCATAIRES TERRES PUBLIQUES (RLTP)
- ASSOCIATION GESTIONNAIRES DE ZECS (AGZAT)
- UPA

RECHERCHE
- UQAT

ENVIRONNEMENT
- OBV
- CREAT



OBJECTIFS DE LA TABLE RÉGIONALE

- Recueillir les positions, préoccupations et suggestions des acteurs à l'égard des propositions d'aires protégées

- Dégager une vision régionale de ce que pourrait représenter le réseau d'aires protégées

- Formuler les recommandations finales suggérées par des acteurs présents au gouvernement concernant les propositions d'aires protégées. La désignation d'une aire protégée est la prérogative du gouvernement

ÉTAT D'AVANCEMENT DE LA CONCERTATION RÉGIONALE

JUIN 2025
LANCEMENT

NOVEMBRE 2025
ÉVAL. PRÉLIMINAIRE

TRAVAUX DES TLC

TRAVAUX PRÉPARATOIRES

SEPTEMBRE 2025
RENCONTRE #1 TLC

FÉVRIER 2026
RENCONTRE #2 TLC

MAI 2026
RENCONTRE #3 TLC

AUTOMNE 2026
TABLE RÉGIONALE

NOVEMBRE 20
RAPPORT AU
MELCCPBFP



RAPPORT FINAL DE CONCERTATION

- Faire état du consensus régional de la concertation sur les projets d’aires protégées

- Identifier les propositions consensuelles, les propositions qui rallient une majorité de parties prenantes et celles qui ne sont pas consensuelles.

- Seuls les projets consensuels et ralliant une majorité de parties prenantes iront en analyse interministérielle

Processus général de désignation d'une aire protégée

M Étapes réalisées par le Ministère

G Étapes réalisées par le gouvernement

Identification de propositions d'aires protégées



Travaux de concertation régionale menant à des recommandations d'aires protégées au Ministère







M

Analyse interministérielle des propositions reçues du public et des acteurs régionaux



M

4. Analyse interministérielle des recommandations

Source: Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01).

Québec

Processus général de désignation d'une aire protégée

Identification de propositions d'aires protégées



Travaux de concertation régionale menant à des recommandations d'aires protégées au Ministère





M

Analyse interministérielle des propositions reçues du public et des acteurs régionaux



M

Analyse interministérielle des recommandations

M / G



5. Consultation pour une mise en réserve des territoires

M Étapes réalisées par le Ministère

G Étapes réalisées par le gouvernement

Source: Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01).

Québec

Processus général de désignation d'une aire protégée

Identification de propositions d'aires protégées

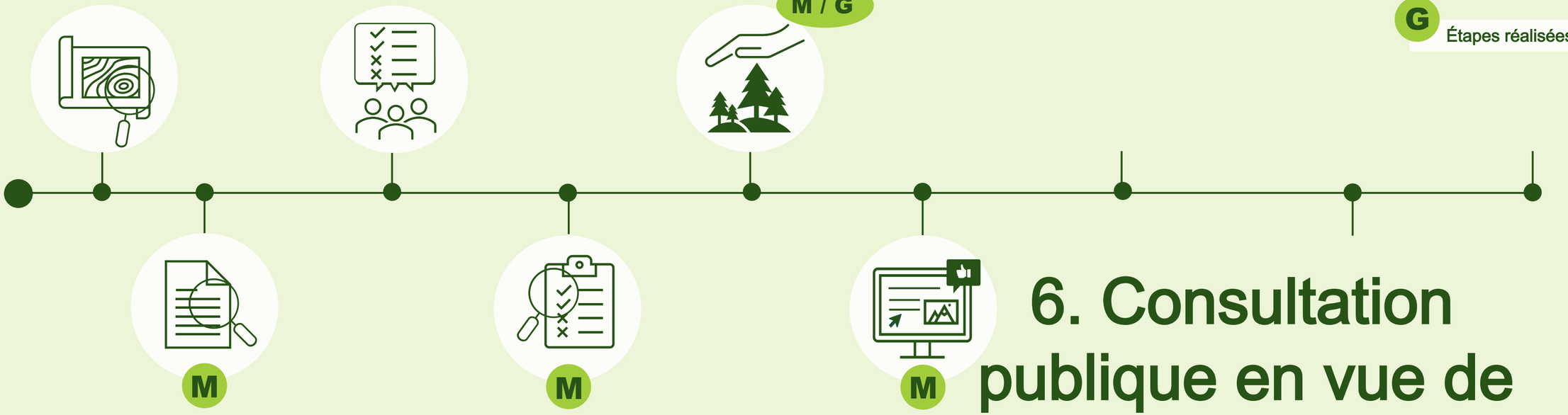
Travaux de concertation régionale menant à des recommandations d'aires protégées au Ministère

Consultation pour une mise en réserve des territoires

M / G

M Étapes réalisées par le Ministère

G Étapes réalisées par le gouvernement



M

Analyse interministérielle des propositions reçues du public et des acteurs régionaux

M

Analyse interministérielle des recommandations

M

6. Consultation publique en vue de désigner un statut permanent

Source: Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01).

Québec

Processus général de désignation d'une aire protégée

7. Analyse interministérielle et consultations autochtones et municipales

Identification de propositions d'aires protégées



Travaux de concertation régionale menant à des recommandations d'aires protégées au Ministère



Consultation pour une mise en réserve des territoires

M / G



M





M

Analyse interministérielle des propositions reçues du public et des acteurs régionaux



M

Analyse interministérielle des recommandations



M

Consultation publique en vue de désigner un statut permanent

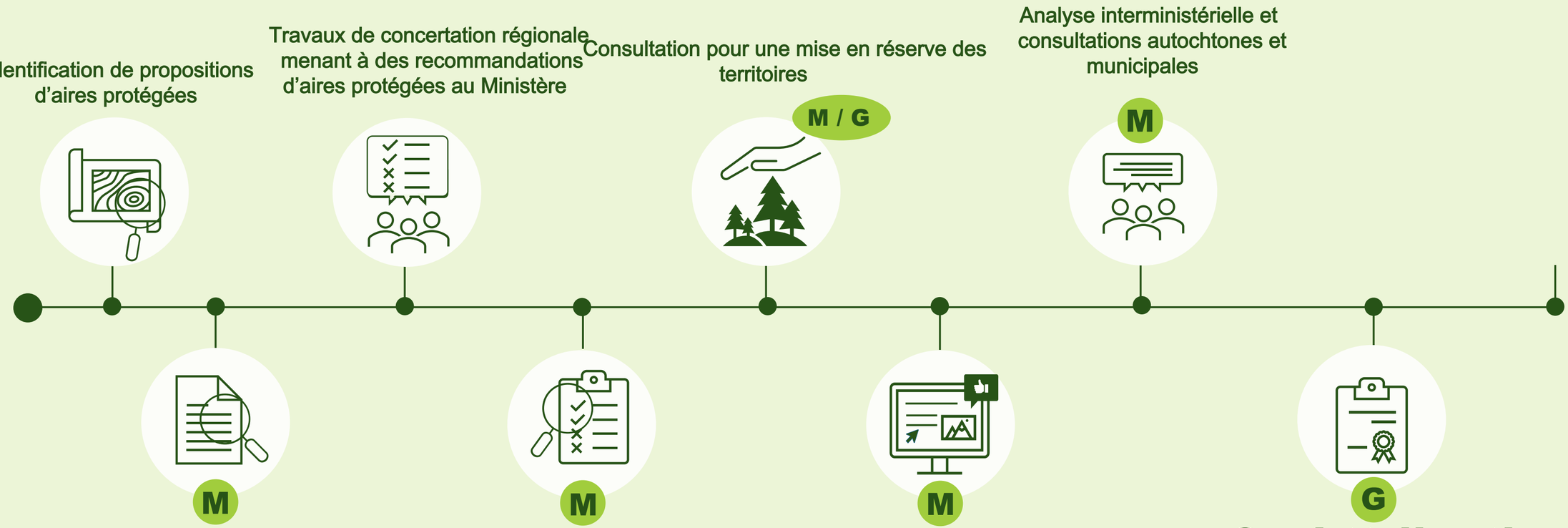
M Étapes réalisées par le Ministère

G Étapes réalisées par le gouvernement

Source: Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01).

Québec

Processus général de désignation d'une aire protégée



8. Attribution d'un statut de protection permanent

Source: Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01).

Processus général de désignation d'une aire protégée

9. Gestion, mis en valeur e suivi

1. Identification de propositions d'aires protégées



2. Analyse interministérielle des propositions reçues du public et des acteurs régionaux — M



3. Travaux de concertation régionale menant à des recommandations d'aires protégées au Ministère



4. Analyse interministérielle des recommandations — M



5. Consultation pour une mise en réserve des territoires — M / G



6. Consultation publique en vue de désigner un statut permanent — M



7. Analyse interministérielle et consultations autochtones et municipales — M



8. Décision gouvernementale sur l'attribution d'un statut de protection permanent — G



9. M



Source: Loi sur la conservation du patrimoine naturel (RLRQ, chapitre C-61.01).

Février 2026

Québec

Conseil régional de l'environnement de l'Abitibi-Témiscamingue

CREAT

MERCI DE VOTRE ATTENTION